BnF Gallica

Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne

Source gallica.bnf.fr / Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne

BnF Gallica

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. Auteur du texte. Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. 1998.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Moulins et meuniers autour de Bellechasse

par Jean-François DELORD

Au lieu-dit Pech-Frech, dans la commune de Vaissac, à 207 m d'altitude, en un endroit isolé où la nature a repris le dessus, rien ne rappelle l'existence du moulin à vent de Bellechasse depuis longtemps disparu[1]. Seul l'atlas cadastral de 1811[2] autorise la localisation. Aucun habitant ne semble se souvenir que ses ailes ont tourné et que sont montés jusqu'à lui, avec force jurons et peine, charrettes et voituriers, mulets et valets. L'église paroissiale de Chouastrac[3] pointe son clocher à un peu plus de trois kilomètres, celle de Castanède est un peu plus proche, et le village de Vaissac dont Bellechasse relève pour le temporel, groupe ses maisons à une lieue environ.

Au début du XVIIIe siècle, Messire Hector d'Ouvrier, ancien président au Parlement de Toulouse et son épouse Dame Louise Galiotte de Lyon de Comminges[4], sont les seigneurs et les maîtres. Comme ils ne résident qu'épisodiquement, des fermiers, agents et régisseurs, les suppléent, âpres au gain et grain. De cette date à 1814 sans doute, dans ce moulin et la maison presque contiguë, ont vécu trois générations de Bécade puisque les Bécade étaient meuniers. Leur patronyme s'est considérablement raréfié depuis lors. Le géopatronyme du Centre Pompidou ne répond pas : les « occurrences » n'atteignent pas dix à l'échelle du pays. Consulté pour le sud de la France, le Minitel ne donne que sept abonnés figurant dans l'annuaire téléphonique : 4 en Haute-

1. En 1839, le meunier s'appelle Escudié. A.D.T.G. GE 184.11. En 1882, le moulin n'existe plus. Matrice cadastrale de Vaissac. A.D.T.G. non coté.
2. A.D.T.G. non coté.
3. Cette église est située aujourd'hui dans la commune de Monclar. Mais avant la Révolution, la paroisse relève de Vaissac.
4. VILLAIN, *La France Moderne.*

Source gallica.bnf.fr / Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne

Garonne, 2 en Tarn-et-Garonne (correspondant à une seule personne) et 1 dans le Gard[5].

J'aurais souhaité parler en détail des Bécade et d'eux seuls, mais les documents qui éclaireraient au mieux leur existence, baux à ferme, contrats de mariage, inventaires après décès, passés le plus souvent chez les notaires de Belmontet, dorment dans un galetas avec les minutes de Monclar et lieux circonvoisins. À quand leur dépôt aux A.D.T.G. ? Les registres paroissiaux, compagnons fidèles, ceux du contrôle[6] et quelques actes notariés épars fournissent heureusement des renseignements mais la moisson, insuffisante, oblige à évoquer d'autres moulins que celui de Bellechasse et des meuniers qui ne se nomment point Bécade.

Je m'intéresse aux meuniers depuis longtemps, en dilettante. Je vous ferai grâce d'un historique technique de la profession et je vous renverrai à la notice commode que lui consacre Marcel Lachiver dans son précieux *Dictionnaire du monde rural*[7]. Sachez simplement que le moulin à eau s'impose en France vers l'an mille, qu'il précède le moulin à vent, apparu à la fin du XIIe siècle, et qu'il existe aussi des moulines, moulins à nef, bladiers, pasteliers, à foulon, à tan, à huile… À l'occasion de mes recherches, je note les patronymes, les sobriquets, parfois vrais pléonasmes (Molinier, Lamolinarie). Je remarque l'incertitude du vocabulaire des professions ; un charrieur ou un voiturier n'est pas un simple auxiliaire : d'autres actes le disent meunier comme le « farinel » ou tel charpentier spécialisé dans la réparation ou la construction des moulins. Des alliances dans la boulangerie ne sont pas exceptionnelles. De véritables dynasties se créent, s'épaulent par des mariages qui favorisent l'établissement des cadets. S'ensuivent de micro-déplacements et à la longue une dispersion des homonymes. Nos Soulan viennent de Gimont et Monferran-Savès. Les Pagés essaiment de Verfeil et Vieille-Toulouse jusqu'à Albias. Alliés aux Bécade, les Limayrac se retrouvent à Lauzerte. Les Lagrange, meuniers à Chouastrac, à 5 km à peine de Bellechasse, sont signalés à Fabas et Mirepoix. Un cas d'exception : décédée à Villaudric en 1728, la meunière Jeanne Joly, qui réside depuis un quart de siècle, est native de Larlemont, localité de Bretagne non identifiée.

La première mention des Bécade date de mars 1624. L'un d'eux, prénommé Jean, meunier à Beaupuy[8], fait son rapport « *de l'endroit le plus propre a bâtir le moulin a vent* » que désire édifier à Fronton le Grand-Prieur de l'Ordre de Malte, seigneur du lieu[9]. Sont-ils natifs de Comberouger ou y ont-ils vécu durablement ? En tout cas, un lieu-dit de la commune porte leur nom. En 1692, un autre Jean Bécade, meunier, se marie à Fronton avec la fille d'un meunier et devient ainsi le beau-frère de Raymond Soulan, meunier.

---

5. Je remercie M. Louis Ourliac, de Paris, qui s'est chargé de la recherche.
6. 47 registres ont été dépouillés. Ceux du bureau de Monclar, de 1730 à 1777. Ceux du bureau de Négrepelisse, de 1729 à 1739. A.D.T.G. 2C 1343-1373, 2C 1984-1995.
7. PUF, 1988, pp. 1171-1172.
8. Il doit s'agir de la commune de Tarn-et-Garonne, proche de Verdun plutôt que de celle de Haute-Garonne, voisine de Verfeil.
9. A.D.H.G. 3 E 8 441. Raymond Dalbaret notaire. La construction ne tarde pas. Charpentier, maçon, tuiles et ferrures sont commandés dans la semaine.

Une partie non négligeable des Bécade rencontrés échappe au grain et à la farine. Je relève des brassiers, un tisserand-carillonneur[10], un négociant-fabricant, sans pouvoir établir le lien de parenté.

LOCALITÉS DE LA HAUTE-GARONNE ET DU TARN-ET-GARONNE ACTUELS OÙ SONT MENTIONNÉS DES BÉCADE, MEUNIERS OU NON

Beaupuy, Bellechasse, Belmontet, Bressols, Caussade, Chouastrac, Comberouger (?), Fabas, Fronton, Labastide Saint-Pierre, Montauban, Reyniès, Saint-Nauphary, La Salvetat, Vaissac, Villariès, Villemur.

En un temps qui ignore les concepts de mobilité et de délocalisation, la nécessité de s'établir les pousse à quitter leurs aîtres pour trouver ailleurs conjoint(e)s et moulins. Avec les Lombrail, qui ne sont pas meuniers, ils pratiquent des mariages croisés, les dots de l'une et de l'autre s'annulant. Encore faut-il disposer d'une fille et d'un fils ! À la génération suivante, les alliances Bécade-Bardy ourdies entre cousins relèvent de la même stratégie.

À Genebrières d'abord et Bellechasse ensuite, de 1671 à 1804 au moins dans le premier cas, de 1729 à 1814 dans le second, seuls ou en société, le fils épaulant le père avant de le remplacer, ou deux frères coopérant, ils manifestent une belle stabilité. Lorsqu'Antoine Bécade, qui est l'aîné pourtant, quitte le moulin de Genebrières pour s'établir à Bellechasse, l'installation précédant de peu son mariage, il passe contrat conjointement avec son frère, utilisé comme caution. Faute de preuves et de séries continues de baux, je ne peux dater leur départ que grossièrement. L'État-Civil de Genebrières mentionne en 1804 le décès de la fille du meunier. À Bellechasse, le décès de Jean, en 1814, doit marquer la fin de la dynastie. Je perds la trace de son fils Pierre et lorsque meurt en 1829 la tante célibataire de ce dernier, elle demeure non au moulin, mais dans une masure proche, au Pas del Loup, à 2 km à travers bois.

L'ennui, je le répète, est l'absence des documents les plus probants ou plutôt l'impossibilité de les consulter. À défaut, les registres de contrôle, longuement sollicités, m'ont appris plus que je n'espérais. Ils mentionnent et résument parfois tous les actes notariés, ils signalent même des billets privés consentis à des maquignons auvergnats, des visites à des cadavres ou des blessés, des syndicats de paroissiens ligués contre leur curé, des procès-verbaux d'écrou ou de désertion ! Moins bavards quant aux meuniers et aux moulins, ils enrichissent et complètent néanmoins ce que je sais déjà.

Au début est le bail. Nous disposons de deux spécimens pour Bellechasse et les Bécade : 1729 et 1767. Dans le premier cas, Antoine Bécade est un nouveau venu. La présence de son frère constitue une garantie pour le bailleur, le moulin de Genebrières offrant un revenu supérieur. Qui peut le plus peut le moins ! Toutes les clauses sont d'une extrême précision. Le bail court sur six années. Le montant du fermage, en nature : onze setiers[11] de mixture plus une rente en œufs

10. Preuve supplémentaire de leur orthodoxie religieuse. Le contraire serait étonnant puisque la majorité des renseignements proviennent des registres paroissiaux.
11. Le setier vaut 1 hl 0613 à Monclar et 1 hl 460 à Montricoux.

et volailles, atteint 90 livres. À l'évidence, le meunier demeure un paysan : il laboure, taille, vendange, cultive du chanvre, élève des cochons, ramasse des châtaignes. Les menues réparations lui incombent ; au seigneur, reviennent les gros débours.

En 1767, les conditions demeurent à peu près les mêmes, mais le revenu atteint 239 livres en comptant le produit des vignes, non que le nombre de setiers ait augmenté mais parce que le prix des céréales connaît une forte hausse. La rente elle-même, convertie en argent, prouve que les d'Ouvrier, comme tant d'autres, ont soif de liquidités et s'engagent dans ce qu'il est convenu d'appeler la réaction seigneuriale. Un féodiste du nom de Chesarie n'apparaît-il pas dès 1738 à leur service ?

Que le meunier ait besoin de bêtes de somme ne saurait étonner. Il est toutefois piquant de relever qu'en 1734, c'est l'agent de M. de Tauriac qui loue au meunier de Larroque, Pierre Darasse, un poulain, de la saint Martin à la saint Jean. Au tour de Jean Senchet, le meunier de Penne, de vendre deux ânesses en 1738. Et n'allez surtout pas croire que le travail aille sans dangers. On se noie aisément dès qu'on s'aventure sur la chaussée par crainte des chiens[12]. Gare aux charrettes qui manœuvrent, aux ailes qui virent et aux sacs qui chutent ! Jean Malpel, tisserand de Varennes, en sait quelque chose : malade d'un coup reçu le 7 mars 1654, au moulin de Puylauron, et couché dans son lit, il dicte son testament[13]. Faut-il réparer la chaussée, rapetasser le moulin ou remplacer la barque qui menace de naufrager, on s'adresse à des artisans parents de meuniers à en juger par de troublantes homonymies. On leur emprunte même un bateau en attendant la mise à l'eau du successeur[14].

En société ou non, le meunier paraît bien seul face au maître ou à son agent. Je n'évoquerai que pour mémoire la structure anonyme et capitaliste de la compagnie des moulins de Montauban dont les « parsonniers » possèdent et négocient de véritables actions. Moindres par leur assise financière mais tout aussi respectés, les propriétaires habituels sont des ordres religieux (Malte par exemple), des seigneurs, grands et petits. Quoi de commun en effet entre les vicomtes de Bruniquel ou de Monclar et Mme de Puylauron ? Extraction, fortune, réseaux d'influence et de relations, tout les différencie, et les Subsol sentent la roture fraîchement peinte. Quelques marchands s'insinuent dans les rangs des bailleurs, tels Jacques Montruffet, de Monclar, ou Farganel, de Puycelci. Mais ne seraient-ils pas de simples fermiers, comme ces deux notaires qui traitent en 1767 au nom du seigneur d'Ouvrier[15] ? Sans doute la vente des biens nationaux a-t-elle contribué à redistribuer les cartes et consacré la bourgeoisie avide d'ascension…

Lorsque des meuniers pointent le nez, ils sous-afferment des moulins qui ne leur appartiennent pas ou subrogent[16] sans sortir du clan familial. En 1779, Jean Lagrange, de Mirepoix, cède ainsi le bail du moulin de Chouastrac à un nommé

---

12. A.D.T.G. 6 FF 34. 11 décembre 1761.
13. A.D.T.G. 5 E 9404. Jean Malfre, notaire de Villebrumier, 8 mars 1654.
14. A.D.T.G. 5 E 5590. Jacques Descazals, notaire de Bruniquel, 18 avril 1738.
15. A.D.T.G. A III CC1. Jacques Arbus, notaire de Bruniquel, 10 juin 1767.
16. Autrement dit, ils désignent quelqu'un à leur place.

Jean-Pierre Lagrange[17]. En 1714, Antoine Bécade subroge son frère Jean au moulin de Genebrières qu'il tient lui-même de Jean Pradines, meunier, fermier lui-même de Pierre Causse, assesseur de l'Hôtel-de-Ville de Montauban[18].

Manifestement, rares sont les meuniers propriétaires. Pierre Souquié est l'exception. Il teste en 1774 et lègue son moulin de Monclar à son homonyme de fils[19]. Et si Jean Bécade possède vers 1830-1840 celui de Teulary et la maison proche, dotées l'une et l'autre de deux ouvertures, il le doit à sa belle-famille, à la conjoncture, moins favorable au blé, et peut-être à la Révolution[20].

Cette dernière remarque peut servir de transition facile avec le portrait du meunier. Pour l'affiner, il faudrait disposer de davantage de documents, précis, familiers, et se défaire de l'image convenue, popularisée par le folklore, d'un être joyeux, roublard et extraverti.

Il serait riche, affirment les uns. Comment les croire lorsqu'on prend conscience de l'errance de certains ? Autant de moulins, autant de misères. Si l'on se réfère au montant des baux, en admettant que le partage laisse au preneur le tiers du revenu comme l'indique un contrat, à peine un meunier sur trois atteint-il les 100 livres annuelles. Un cas à part : François Albenge, de Puycelci, qui acquitte en 1766 un droit d'entrée de 500 livres et verse ensuite une rente symbolique de trois deniers[21]. Ce bail à fief a tout d'une vente déguisée, la somme versée avoisinant un coût de construction. En fait, la médiocrité est la règle : les propriétaires sont rares, la part des preneurs s'avère maigre et pour se défaire de l'emprise de contrats de 4, 6, voire 9 ans, le déguerpissement est parfois une solution extrême.

À défaut de déclarations de succession ou d'inventaires après décès, on connaît le montant des constitutions. Celles du bureau de Monclar ont été relevées pour les années 1731-1732. La médiane s'établit à 155 livres, la moyenne affiche 335 livres et un tiers des dots cumulées ne dépasse pas 100 livres. Celles des meunières et meuniers s'étagent de 45 à 2 000 livres, avec une dispersion identique. Médiane : 402 ; moyenne : 475. Autrement dit, les meuniers se situent un peu au-dessus de la masse des brassiers et laboureurs, mais loin des marchands et des bourgeois. Les Bécade ne dérogent pas à la règle. 290, 485, 750 livres… Le maximum semble atteint en 1794 avec 1 623 livres au contrat liant Pierre Bécade et Marie Bardy, mais que représente en espèces sonnantes à cette date une somme pareille versée en assignats ? Rien ne dit non plus que les meuniers soient mieux nourris que leurs semblables, moins honnêtes ou plus retors. Plusieurs fois consuls de Genebrières, les Bécade ne sont pas instruits pour autant. Le seraient-ils, ils déclareraient leurs enfants dans les délais réglementaires : ils omettent de le faire en 1796 puis 1801. D'ailleurs, ils ne signent que tardivement, vers 1880, quand la ville les aspire. Enracinés dans le terroir et leur milieu, ils exercent à l'évidence un métier commun. Lorsque Pierre Bécade

17. A.D.T.G. 2 C 1373, 19 janvier 1779.
18. A.D.T.G. 5 E 10923, Jacques Blanc, notaire de la Salvetat, 7 janvier 1714.
A.D.T.G. 5 E 13151, Antoine Lafont, notaire de Montauban, 21 juin 1713.
19. A.D.T.G. 2 C 1371. Le testament, retenu par Me Faure, de Monclar, est du 14 décembre 1774.
20. A.D.T.G. Matrices de Caussade, non coté.
21. A.D.T.G. 2 C 1366, 26 septembre 1766.

abandonne Bellechasse aux alentours de 1814, sans doute flaire-t-il confusément la fin inexorable de l'économie de blé. Les ailes du moulin tournent au moins jusqu'en 1839 ; en 1880, le bâtiment n'existe plus. Bernard, le fils de Pierre, cordonnier puis charpentier, meurt à Montauban en 1874. Menuisier, né dans la même ville en 1841, Antoine, le petit-fils, scelle définitivement la rupture : il épouse Anne Zelliox que la tradition familiale prétend originaire des Antilles, mais dont le père est venu de Weyersheim (Bas-Rhin) à Bordeaux via Nantes. Migrations et ascension sociale sont en route dès lors.